



Comité international contre la répression

(pour la défense des droits syndicaux et politiques)

Président : Gérald FROMAGER

Secrétaire : Gérard BAUVERT

Paris, 29 juin 2022

Communiqué du Cicr : Le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre relaxe le syndicaliste de l'UGTG, porte-parole du LKP, Eli Domota

Eli Domota, relaxé, c'est un succès pour la liberté de manifester, un succès pour la liberté syndicale, c'est un échec du système colonial qui a cherché, par la provocation et la répression à museler la protestation sociale. Rappelons-nous, le procureur de la République poursuivait Eli Domota, prétendant le faire condamner pour violences alors que ce sont les gendarmes – sur ordre du préfet – qui ont arrêté le syndicaliste, l'empêchant de manifester, le gazant au visage et le jetant par terre.

C'est un échec pour le procureur et pour ceux qui l'ont missionné. Cette relaxe est un succès pour la valeureuse UGTG et ses militants. C'est un succès aussi pour le *Collectif des organisations en lutte* qui manifeste depuis juillet 2021 (11 mois), chaque semaine, pour la défense des droits des salariés, de la population, pour la réintégration des soignants, ... Contre la répression.

C'est un échec pour tous ceux qui, à travers le cas d'Eli Domota, ont cherché à porter un coup mortel au syndicalisme de lutte en Guadeloupe, à terroriser les militants et à mettre à genoux le peuple guadeloupéen. C'est un succès pour ce peuple qui a soutenu de mille façons le combat contre la répression. C'est un succès de la fermeté des avocats et des témoins d'Eli Domota aux différentes phases du procès.

C'est enfin un succès de la solidarité internationale pour tous ceux qui, dans le monde entier, ont manifesté, protesté, se sont adressé aux autorités françaises pour que cesse cette répression.

Il y a deux semaines, Eli Domota s'adressant à la Conférence du *Comité international contre la répression* – dont il est membre du Comité d'honneur – rappelait que plus de deux cents militants et jeunes sont actuellement poursuivis par les tribunaux, certains procès étant même dépayés. Il y a une semaine, à peine, nous apprenions également que Gaby Clavier, dirigeant de l'UTS-UGTG (la branche « Santé » de l'UGTG) était condamné à trois mois de prison avec sursis et à plusieurs milliers d'euros d'amende.

Fort du succès que constitue la relaxe d'Eli Domota, face à une répression systémique, dans ce qui est une colonie, quoi que certains puissent en dire, nous appelons, toutes et tous, à ne pas relâcher l'effort.

**Assez de maltraitance et de répression !
Relaxe pour Gaby Clavier et ses camarades !
Vive la solidarité internationale !**

Pour le Bureau du Cicr,
Gérard Bauvert, Secrétaire et Gérald Fromager, Président

Comité international contre la répression –Cicr 3, rue Meissonnier 93500 Pantin - France
E-mail : bureaucicr@laposte.net